

GAMME EPISHINE

VETEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE DE HAUTE VISIBILITE

HOMOLOGUES SELON LE REGLEMENT EUROPEEN 2016/425 ET CONFORME A LA

NORME EN ISO 20471 (2013)

NOTICE D'INSTRUCTION DU FABRICANT

Blouson EPISHINE CP Haute visibilité : classe 2

DESCRIPTION

Ce vêtement est un Equipement de Protection Individuelle de signalisation à haute visibilité.

Il est conforme à la norme EN ISO 13688 (2013) : Exigences générales et à la norme EN ISO 20471 (2013) : vêtements de signalisation à haute visibilité et la norme EN 14404+A1 : 2010: protection des genoux. Il a fait l'objet d'un examen de type et a été certifié conforme au règlement (UE) 2016/425 équipement de protection individuelle par un Organisme Notifié dont les coordonnées figurent à la fin de cette notice.

UTILISATION

- Avant toute utilisation, il convient de vérifier soigneusement que le vêtement de protection, qu'il soit neuf ou usagé, ne présente aucun dommage éventuel.
- L'utilisateur devra essayer le vêtement pour s'assurer qu'il est bien adapté à sa taille et qu'il lui permet d'effectuer son travail sans contrainte dans toutes les postures qu'il est amené à prendre dans sa réalisation.
- Cet équipement doit être porté fermé de haut en bas. Pour que la visibilité du porteur soit conforme à la norme, toute la surface du tissu fluorescent et des bandes réfléchissantes doit être visible et ne doit donc pas être recouverte par un équipement ne répondant pas à la norme EN ISO 20471 ou à EN 471.
- Ce vêtement permet au porteur d'être signalé visuellement aussi bien dans les conditions de luminosité de jour que de nuit dans la lumière des phares.
- Toutes modifications de l'équipement telles que par exemple : la longueur du pantalon, l'ajout d'accessoires tels que écussons, logos, inscriptions etc. ne peuvent être effectuées que par la société ELIS, dans la limite des possibilités autorisées par la réglementation.
- Après analyse du risque, s'il est montré que la protection sur le poste de travail peut être apportée par le blouson ou le pantalon porté seul, seule la partie couverte par le vêtement sera protégée.

ATTENTION

Cet équipement n'est pas un vêtement de protection contre la pluie. Si une telle protection est nécessaire, elle doit être assurée par d'autres vêtements conformes à la norme EN 343 + A1 par exemple. Plus généralement, il ne doit pas être utilisé en dehors des domaines d'utilisation définis par le fabricant. Ce vêtement n'est pas fait pour protéger contre la chaleur ou les flammes, d'autres vêtements peuvent être utilisés qui répondent par exemple aux normes EN ISO 11612 ou EN ISO 14116.

Le port de cet équipement n'empêche en aucun cas le respect des règles élémentaires de sécurité et de prudence.

EXPLICATION DES MARQUAGES ET DES NIVEAUX DE PERFORMANCE

Le marquage des vêtements de signalisation de haute visibilité est établi de la manière suivante en fonction de la quantité de matière fluorescente et réfléchissante que présente le vêtement :



x : Classe du vêtement conformément au tableau ci-dessous

Surfaces minimales en M ²	Classe 3	Classe 2	Classe 1
Matière de base	0.80	0.50	0.14
Matière rétro réfléchissante	0.20	0.13	0.10
Matière à caractéristiques combinées	-	-	0.20

Le blouson porté individuellement est de classe 2.
Le pantalon porté individuellement est de classe 2.
Le blouson et le pantalon portés ensemble sont de classe 3.



EN ISO 20471 : 2013

← classe du vêtement

Résultats d'essai obtenus suivant la norme EN ISO 20471 pour les matériaux utilisés

Essais	Matériaux fluorescent	Matériaux de contraste
Exigence couleur état neuf	Conforme	Non applicable
Exigence couleur après exposition lumière* et après 5 lavages industriels	Conforme	Non applicable
Solidité couleur frottement	Conforme	Conforme
Solidité couleur sueur	Conforme	Conforme
Solidité couleur après lavages industriels 75°C	Conforme	Conforme
Solidité couleur après repassage à chaud à 150°C	Conforme	Conforme
Stabilité dimensionnelle	Conforme	Conforme
Résistance traction	Conforme	Conforme
Résistance évaporative	Conforme	Conforme

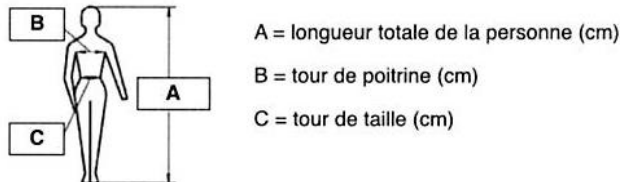
* Lorsque la matière de base est de coloris rouge fluorescent, elle passe dans la zone du orange-rouge fluorescent après exposition à la lumière.

Résultats d'essai obtenus suivant la norme EN 14404 + A1 pour le pantalon et les plaques genoux :

- Test au porter pantalon + plaques GEX240 = conforme
- Résistance à la perforation plaques + tissu genouillère = niveau 0
- Force de crête transmise = conforme
- Répartition de la force = conforme
- Dimension de la plaque = conforme

INDICATION DE TAILLE

La désignation des tailles est faite suivant la norme EN ISO 13688 : 2013 en apposant sur le vêtement le pictogramme de la taille suivant :



Correspondance taille ELIS / Intervalle de taille – BLOUSON		
Taille Elis	Intervalle de tour de poitrine	Stature
0	80-88	156-196
1	88-96	156-196
2	96-104	156-196
3	104-112	156-196
4	112-120	156-196
5	118-130	164-204
6	126-138	164-204
7	134-146	164-204
8	142-154	164-204
9	150-162	164-204

ENTRETIEN

La fréquence de lavage des vêtements sera définie en fonction de leur degré de saleté, qui varie en fonction des conditions de travail. Afin d'éviter tout dommage durant le nettoyage, les fermetures à glissière et autres fermetures par auto agrippant seront soigneusement fermées.

Les conditions d'entretien mentionnées par l'étiquette positionnée à l'intérieur du vêtement doivent être strictement respectées. Les bandes rétro réfléchissantes ont été testées jusqu'à 50 lavages. La durée de vie du vêtement dépend de son utilisation, de son entretien, des conditions de stockage etc...

Code d'entretien



Lavage à 60°C maximum



Pas de chlorage



Séchage en tambour autorisé



Repassage à 150°C maximum



Nettoyage à sec interdit

Nous repreneons ci-après la signification des différents symboles d'entretien :

SIGNIFICATION DES SYMBOLES D'ENTRETIEN DU COFREET				
LAVAGE	Température maximale	Action mécanique	Rinçage	Essorage
	40°	à la main	normal	précautions
	30°	normale	normal	normal
	30°	réduite	normal	réduit
	30°	très réduite	normal	normal
	40°	normale	normal	normal
	40°	réduite	à température décroissante	réduit
	40°	très réduite	normal	normal
	60°	normale	normal	normal
	60°	réduite	à température décroissante	réduit
	95°	normale	normal	normal
	95°	réduite	à température décroissante	réduit
	ne pas laver			

BLANCHIMENT	REPASSAGE		SÉCHAGE EN TAMBOUR MÉNAGER	
	Traitement	Température	Température	
Tous types de blanchiment autorisés		faible : 110°		modérée
		moyenne : 150°		normale
Produits de blanchiment oxygénés uniquement		forte : 200°		pas de séchage en tambour
pas de blanchiment	Ne pas repasser à la vapeur les parties contrastées des fibres synthétiques ou mélangées. ATTENTION! Pour le repassage à température faible (110°), le traitement à la vapeur présente des risques.			
NETTOYAGE PROFESSIONNEL	Solvants ou procédé		Processus	
	tous solvants tels que le perchloréthylène excepté le trichloréthylène		normal	autorisé
	exclusivement pétroliers (type essences minérales)		normal	non
	aqua-nettoyage ("wetclean")		normal	non
	- trait souligné = restrictions sur l'action mécanique et/ou la température et/ou l'addition d'eau au solvant - trait doublement souligné = restrictions importantes			
pas de nettoyage professionnel avec solvants				
pas d'aqua-nettoyage				
ATTENTION! Pour les tentures sensibles au nettoyage à sec ou à l'eau à des conditions restrictives : chargement réduit, pas d'addition d'eau, haut niveau de solvant, réduction de temps de nettoyage à sec et de la température de séchage. Attention au préblanchage.				

COMPOSITION

Tissu principal :
85% Polyester – 15% Coton

Tissu de contraste :
65% Polyester – 35% Coton

Ces vêtements ne contiennent pas de substances à des taux tels quelles sont connues ou suspectées d'avoir des effets néfastes sur l'hygiène ou sur la santé de l'utilisateur dans les conditions prévisibles d'utilisation. Sa conception ne provoque aucune irritation ou gêne au porteur.

Chaque vêtement doit être stocké propre, à plat, plié ou suspendu sur un cintre dans un lieu sec et à l'abri de la lumière. Les articles accompagnés de leur notice d'utilisation, sont livrés pliés dans des emballages en carton.

Ce vêtement de protection doit faire l'objet d'un contrôle régulier afin de vérifier qu'il ne présente aucun dommage ou aucune usure qui ne lui permettrait plus d'apporter la protection pour lequel il a été conçu. En cas de besoin, le vêtement de protection sera remplacé ou réparé dans des conditions lui permettant de conserver la conformité aux normes qui lui sont applicables.

Numéro et coordonnées de l'Organisme Notifié ayant réalisé l'Examen CE de Type (article 19 : règlement (UE) 2016/425)
Adresse :
IFTH : ON n°0072 – Avenue Guy de Collongue 69132 ECULLY CEDEX – France
tel : +33 4 72 86 16 00 – fax : +33 4 72 43 39 66 – lyon@ifth.org

Pour toutes informations, contacter le fabricant :
FABRICANT : SNC ELIS – 5 Boulevard Louis Loucheur
F – 92210 SAINT CLOUD
☎ +33.1.75.49.94.00 – contact@elis.com

